

Le mot du Maire

Chaque début d'année est consacré au vote du budget et notamment à la validation des projets à venir. En 2019, nous allons finaliser l'aménagement de la trame verte, continuer les travaux dans notre Eglise et entretenir notre voirie.

Ce budget est le dernier de cette mandature, l'occasion pour nous élus de faire un bilan des actions menées durant ces six années. Nous n'avons pas à rougir, sans accentuer l'endettement de la commune, nous avons investi plus de 3.5 millions d'euros avec à chaque fois l'obtention de subventions des différents partenaires institutionnels.

Cela s'est traduit concrètement par la mise en place de nouveaux services (micro-crèche, bibliothèque, cabinet infirmier), l'aménagement de nouveaux lieux de vie (hameau des chênes, résidence du Fournil, terrain multisports, trame verte), l'amélioration des conditions de travail de nos agents communaux (tondeuse, broyeur d'accotement, matériels d'entretien de la voirie, auto-laveuse). Sans oublier la restauration du patrimoine, qu'il soit bâti (église, lavoirs), routier (6 km de routes ou chemins en 6 ans) ou naturel avec le site de Lorette.

Nous avons souhaité, à travers ce bulletin, faire un pré-bilan de la stratégie territoriale que nous avons mise en place lors de l'élaboration de notre document d'urbanisme, à présent devenu Plan Local d'urbanisme Intercommunal.

On se félicite du développement de notre commune et de son attractivité qui nous permettent d'augmenter modérément en population et de voir bon nombre de maisons à présent habitées.

C'est pourquoi nous devons dès aujourd'hui anticiper la viabilisation de « nouveaux lotissements », ce qui vous est présenté avec les futurs aménagements du « verger de l'église » et du « grand verger ».

Cette dynamique est certes le fruit du travail des élus, mais pas seulement ; elle est aussi liée à l'engagement de toutes nos associations au travers des manifestations et activités qu'elles proposent.

Qu'il me soit permis de vous souhaiter un bel été où vous pourrez profiter des différentes animations estivales proposées par notre tissu associatif, sans oublier « Terre Attitude » organisée par nos jeunes Agriculteurs qui se déroulera sur la commune de Saint-Guen les 24 et 25 Août prochain.

Bien Amicalement

Xavier HAMON, Maire



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

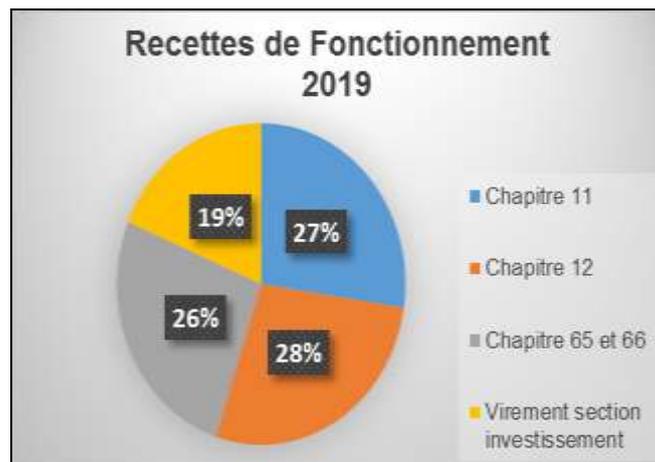
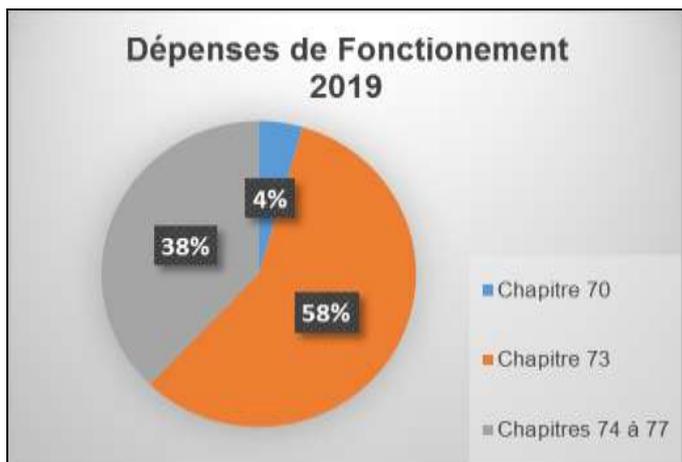
Compte Administratif 2018 :

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2018, soit la somme de 115 354 euros en réserves, à la section d'investissement du Budget Primitif 2019.

Par ailleurs, la section d'investissement fait apparaître un déficit de 28 405 euros pour l'année 2018, dans la mesure où il y a un décalage dans le versement des subventions entre l'exercice budgétaire 2018 et l'exercice 2019.

Budget Primitif 2019 :

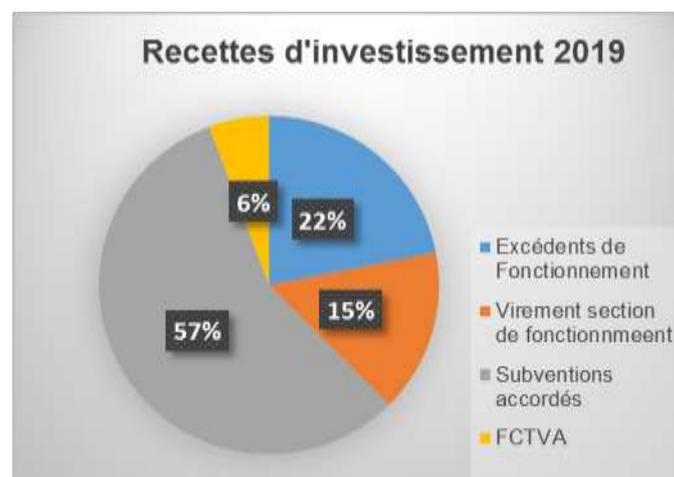
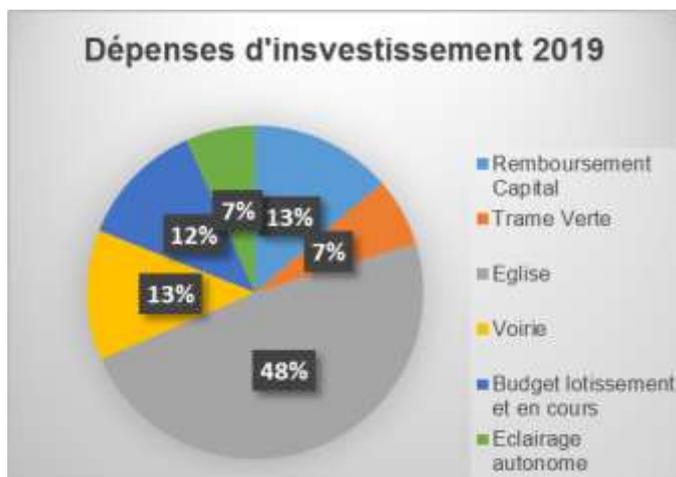
Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019, à l'unanimité et s'équilibre en section de fonctionnement à **440 168 €** (soit + 2.92 % par rapport à l'année 2018), tout en permettant d'augmenter le virement à la section d'investissement de 33.55 % puisqu'il passe de 54 609 € en 2018 à 82 184 € en 2019.



- Chapitre 11 : charges générales
Chapitre 12 : charges de personnel
Les chapitres 65 et 66 comprennent :
- Indemnités des élus : 25 500 €,
 - Service d'incendie : 12 500 €,
 - Ecole, cantine et participation au transport scolaire : 20 000 €,
 - Participation à l'ALSH d'Uzel : 1 200 €,
 - Financement des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune : 3 000 €.
 - Subventions aux associations : 7 000 €
 - Charges financières : 19 700 €

- Le chapitre 70 comprenant des recettes diverses dont Location salle des fêtes: 7 000 €
Le Chapitre 73 est composé de :
- contributions directes (taxe habitation, foncière) : 146 000 €,
 - Dotation de solidarité LCBC : 70 792 €,
 - Taxe additionnelle de droit commun : 20 000 €.
- Les chapitres 74, 75, 76 et 77 intègrent :
- Dotations état : 96 425 €
 - Revenus des immeubles (locations appartements) : 28 000 €

En ce qui concerne la section d'investissement, elle s'équilibre à **558 652 €**.



Taux de contributions 2019 :

Le conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux de contributions qui sont donc fixés à :

- taxe d'habitation : 14.49%,
- foncière sur les propriétés bâties : 20.54%,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.50%.

Le montant des recettes attendues s'élève à 146 000 €.

Subventions attribuées pour l'année 2019 :

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2019 : Anciens Combattants Guerre d'Algérie : 200€ - Société Hippique Rurale : 20€ - Croix d'Or : 50€ - Croix Rouge : 50€ - Association Paralysés de France : 50€ - Cyclo Club Uzel : 80€ - A.S.U.M. : 100€ - Association Entretien Site de la Butte Rouge : 30€ - Restos du Cœur : 150€ - Comice Agricole Uzel : 350€ - U.S.O. : 400€ - Club de l'Amitié : 200€ - Comité de Saint Maurice : 200€ - Société de Chasse : 200€ - France ADOT 22 : 50€ - Amicale des Pompiers Uzel : 100€ - Amicale des Pompiers Mur de Bretagne : 100€ - APEL Ecole Notre Dame Saint Anne : 2000 € - Chambre des Métiers et Artisanats : 150 € - Communes du Patrimoine Rural de Bretagne : 838.50 € - Foyer Socio Culturel Mur de Bretagne : 370 € - Association Jeunes Agriculteurs de l'inter-canton Mur-Uzel : 200€ - Association des Jeunes de Saint Thélo : 200€ - Association les Mystics : 50€.

Un montant de **7 000 €** est inscrit au Budget Primitif 2019.

Tarifs Communaux 2019 :

Le Conseil Municipal décide d'établir les tarifs communaux de 2019 comme mentionnés ci-dessous :

- Cimetière : Concession en terre (50 ans) : 100 €,
Columbarium (10 ans) : 250 €,
Caveautin (10 ans) : 300 €
- Pont Bascule : - Abonnés : 25 € l'abonnement annuel puis 2 € la pesée,
- Monnayeur : de 0 à 5 tonnes : 2 €, de 5 à 10 tonnes : 3 €, de 10 à 20 tonnes : 4 €, de 20 à 30 tonnes : 5 € et pour plus de 30 tonnes : 7 €.
- Location tables et chaises de l'ancienne salle : 1 € la table et les 4 chaises,
- Salle des Fêtes :

Salle des Fêtes	LE QUILLIO			
	Commune		Hors Commune	
Tarifs	Année 2019	Année 2020	Année 2019	Année 2020
Bal - Bal Mariage - Vin d'Honneur	112 €	112 €	145€	145€
Repas privé 1 jour ou Association	167 €	167 €	225 €	225 €
Repas privé 2 jours	222 €	222 €	280 €	280 €
Loto - Concours de cartes	112€	112€	145 €	145 €
Collation enterrement	56 €	56 €	110 €	110 €
Matériel				
Couvert complet particulier (Lot de 50 couverts)	21 €	21 €	31 €	31 €
Couvert complet asso	- €	- €	- €	- €
vidéo projecteur (caution 500 €)	31 €	31 €	31 €	31 €
sono (caution 500 €)	31 €	31 €	31 €	31 €
Manges-debout	25 € les 5	25 € les 5	25 € les 5	25 € les 5
Forfait entretien (si nécessaire)	30€/h	30€/h	30€/h	30€/h
Bris de vaisselle				
Assiette blanche	prix coûtant			
Assiette - verre à pied				
verre ballon - couvert				
flute				
tasse				
caution réservation	500 €		500 €	
caution bal disco	1 000 €		1 000 €	

Bilan de la Stratégie territoriale mise en place depuis 2010-2012

Pour rappel, lors de la réalisation de notre Plan Local d'Urbanisme entre 2012 et 2014, (année de validation par les services de l'Etat), le Conseil Municipal avait décidé d'élaborer une stratégie de développement territoriale.

Il s'agissait de valider les objectifs de développement pour notre territoire afin de rendre attractive notre commune et surtout d'améliorer le cadre de vie et le quotidien de chacun.

Pour ce faire, des Quilliotais, mais également des Loudéaciens avaient été interrogés pour évaluer les points forts et points faibles de notre territoire.

Suite à cela, les cinq axes ci-dessous avaient été retenus :

- permettre et encourager un développement raisonné du territoire,
- développer et diversifier la dynamique économique et communale,
- maintenir et mettre en valeur le cadre de vie des habitants,
- préserver et protéger l'environnement du Quillio,
- développer un projet soutenable sur le long terme.

Il nous semble important, six années plus tard, de faire un bilan de cette stratégie territoriale pour anticiper et prévoir les enjeux et besoins de demain.

Ce résultat, fruit de l'implication des élus mais aussi des associations communales, a été présenté aux habitants lors de la réunion publique du samedi 10 novembre 2018.

A l'issue de cette rencontre, nous avons pu échanger sur les souhaits de chacun pour l'avenir, et ce afin de co-construire avec vous LE QUILLIO de demain.

Voici le Bilan à mi-parcours des actions de cette stratégie :

Temporalité	Types d'actions	Réalisé	Comment
Court terme	Offre de Logement et aménagement urbain	Oui	Transformation de l'ancienne boulangerie en 4 logements et un local pour activité libérale
	Offre de Logement et aménagement urbain	Oui	Création du Hameau des chênes avec 6 lots dont 2 logements sociaux
	Offre de Logement et aménagement urbain (Travailler sur les cheminements piétons)	Oui	Finalisation des trottoirs rue des lavandières
	Offre de Logement et aménagement urbain (Travailler sur les cheminements piétons)	Oui	Réalisation de cheminements doux le long de la RD 35
	Développement de nouveaux services	Oui	Création d'une micro-crèche
	Développement de nouveaux services	Oui	Création d'une Bibliothèque
	Développement de nouveaux services	Oui	Installation d'un cabinet infirmier
	Développement de nouveaux services	Non	Mise en place de permanences médicales régulières
	Mise en tourisme de la commune	Oui	Label CPRB

Temporalité	Types d'actions	Réalisé	Comment
Court terme	Mise en tourisme de la commune	Oui	Mise en valeur des sentiers de randonnées
	Mise en tourisme de la commune	Oui	Mise en valeur du petit patrimoine
	Mise en tourisme de la commune	Oui	Obtention de 2 fleurs au concours national de fleurissement
	Mise en tourisme de la commune	Non	mise en place d'une signalétique de présentation de la commune
	Mise en tourisme de la commune	Oui	Harmonisation de la signalétique dans le bourg
	Communication	Oui	Réalisation d'un site internet et d'une page Facebook
	Communication	Oui	Organisation de manifestations avec une notoriété au delà de la commune (tour de Bretagne, Fêtes de la rigole, randonnées équestres et pédestres)
Moyen terme	Accroître l'offre à destination des enfants et des jeunes	Oui	Création d'un terrain multisports
	Accroître l'offre à destination des enfants et des jeunes	Non	L'intervention d'animateurs sportifs de Loudéac Communauté
	Accroître l'offre à destination des enfants et des jeunes	Oui via le site internet	mise en place d'une plateforme de mutualisation des besoins pour les transports vers Loudéac
	Organisation régulière de projections suivies de conférences et débats	Non	Utilisation de la salle pour des débats, cependant réalisation de concerts (Festival de l'Oust à Guerlédan)

Quantitativement, la stratégie territoriale prévoyait :

- La création de 30 à 40 Logements à l'horizon 2020-2022 :
 - Bilan : sur la période 2010 à 2018, il y a eu 18 logements créés, soit en habitat neuf ou réhabilitation,
 - Les perspectives connues vont permettre la création théorique de 19 logements, via les deux prochains lotissements, ou les dents creuses existantes dans l'enveloppe urbaine.
- Une augmentation de la population avec pour objectif : atteindre les 600 Habitants à l'horizon 2020 – 2022. La population « municipale » est passée de 534 habitants en 2008 pour atteindre 561 habitants en 2018 (+ 5.05 %).

En terme de communication et d'attractivité, les différentes actions mises en œuvre semblent également porter leurs fruits, puisque sur les trois dernières années, pas moins de 15 maisons ont été vendues, avec le constat en 2019 qu'il n'y a plus que 11 logements dits « vacants » sur notre commune.

Enfin, la commune a pris l'attache d'un cabinet pour l'accompagner dans la promotion des terrains constructibles, que ce soit pour de la construction de maisons individuelles ou bien pour implanter de nouvelles entreprises dans notre zone d'activité.

Commémoration du 8 Mai :

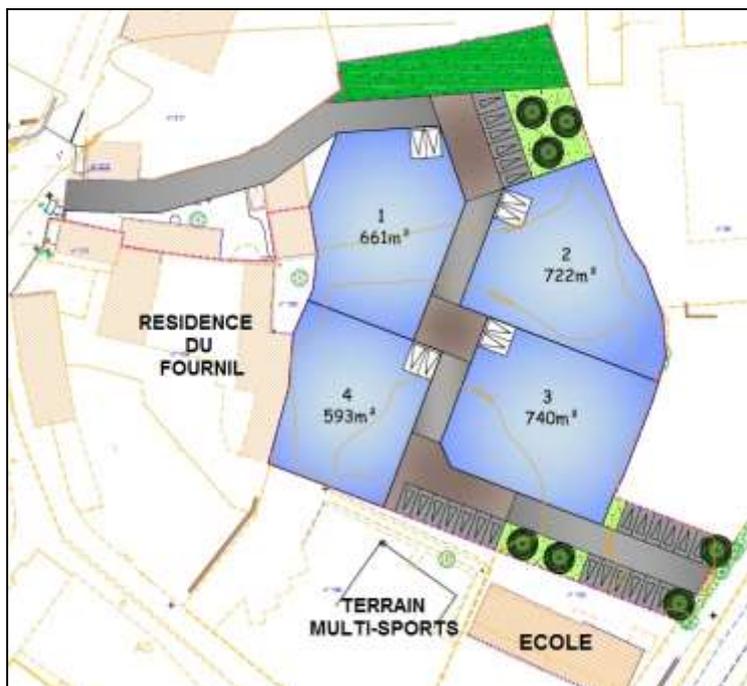


A l'occasion du 74^{ème} anniversaire de l'armistice de la Guerre 1939-1945, Elus, Anciens combattants et Administrés sont venus se recueillir devant le monument aux morts en hommage aux personnes disparues.

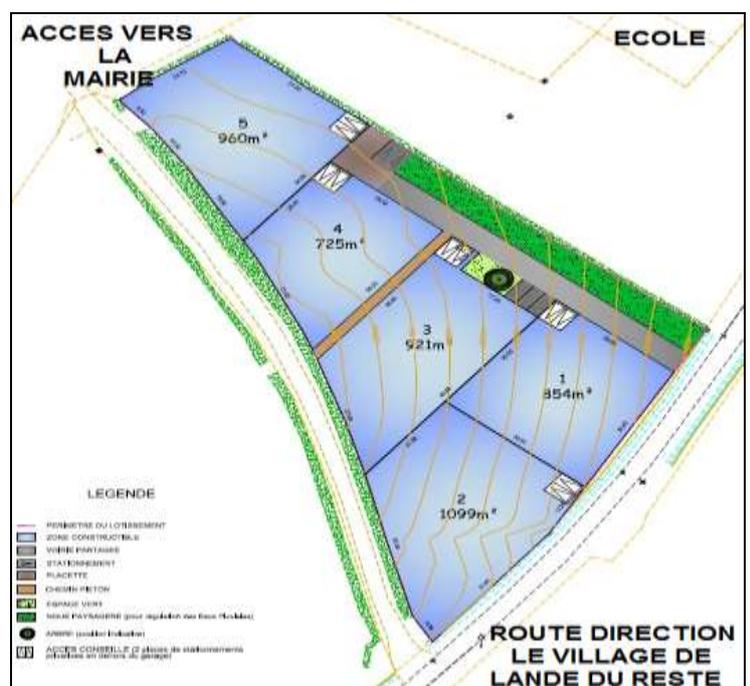
Aménagement des parcelles nommées le « Verger de l'Eglise » et du « Grand Verger » :

Dans la mesure où il ne reste plus que deux lots disponibles dans le hameau des Chênes, le Conseil Municipal a décidé de lancer la viabilisation de la parcelle nommée au cadastre « Le Verger de l'Eglise », située derrière la Résidence du Fournil et l'école.

Afin d'optimiser les dépenses d'honoraires, il a été décidé de réfléchir en même temps à l'aménagement de la parcelle intitulée le « Grand Verger » située aux abords de la route du Village de la Lande du Reste. Après plusieurs réunions de travail avec le Cabinet Nicolas de Loudéac, voici les plans d'aménagement retenus. Bien entendu les deux lotissements ne vont pas être aménagés en même temps ; la viabilisation du Verger de l'Eglise devrait débuter au second semestre 2019, tandis que l'autre interviendra dans les deux voire trois années à venir en fonction des besoins.



Parcelle « le Verger de l'Eglise »



Parcelle « le Grand Verger »

Etat Civil :

a. Naissances :

- Le 26 Février, Évan SOHIER, Fils de Gaëlle CHEREL et Cédric SOHIER, domiciliés aux Guerniaux,
- Le 27 Février, Gaïa BODIN, Fille de Lou ROY et Gino BODIN, domiciliés au Hameau des chênes,
- Le 18 Mars, Antoine COLLET, Fils de Mathilde TOULEMONDE et Kévin COLLET, domiciliés au Reste,
- Le 21 Avril, Lysa CAREL, Fille de Virginie SIMON et Kévin CAREL, Domiciliés Le Maraudet,

b. Baptêmes Républicains :

- Le 16 Mars, Aziliz MAHOUDO, Fille de Hoelenn GILBERT et Sylvain MAHOUDO, domiciliés à Bel Air,
- Le 27 Avril, Yanis MOIGNO, Fils d'Emilie FROTTIN et de Yohann MOIGNO, domiciliés Rue des lavandières

c. Mariage :

- Le 4 Mai, Madame Clémence RIGAUD et Monsieur David LE POTIER, domiciliés à Kermoléven,

d. Décès :

- Le 13 Janvier, Madame Renée MARTAIL, domiciliée à la maison de retraite Le Cosquer,
- Le 15 Janvier, Monsieur Lucien DAHIREL, domicilié à la maison de retraite Le Cosquer,
- Le 15 Janvier, Madame Elisabeth HAMON, domiciliée à la maison de retraite Le Cosquer,
- Le 21 Janvier Madame Yvonne LE MARCHAND, domiciliée à la maison de retraite Le Cosquer,
- Le 5 Février, Monsieur Robert LE POTTIER, domicilié Le Placis,
- Le 13 Février, Monsieur Armand DIEULANGARD, domicilié à la maison de retraite Le Cosquer,
- Le 13 Février, Madame Simone LE DENMAT, domiciliée à la maison de retraite Le Cosquer,
- Le 15 Février, Monsieur Michel FRABOULET, domicilié 9 Venelle de la Forge,
- Le 17 février, Madame Madeleine BERTHELOT, domiciliée à Uzel,
- Le 21 février, Madame Denise BOURHY, domiciliée à Grâce-Uzel,
- Le 22 Février, Monsieur Gabriel LAMBERT, domicilié à la maison de retraite Le Cosquer,

Calendrier des Festivités du 2^{ème} semestre 2019 :

- Juillet :** - Dimanche 7 : La Quirigole organisée par le Comité des Fêtes
- Aout :**
- Jeudi 1^{er} Concert sur le site de Lorette : « Sons de Bretagne, de l'Oust à Guerlédan »,
 - Samedi 3 Festival organisé par la Troupe « Autre Direction » au Roz à 18 Heures,
 - Jeudi 15 Pardon Notre Dame de Lorette,
 - Lundi 19 Concours de boules au Quill'Oust,
 - Mardi 20 Concours de boules au Quill'Oust,
- Septembre :**
- Dimanche 15 Journée d'intégration des nouveaux parents organisée par l'APEL,
 - Vendredi 27 Assemblée Générale de l'APEL et l'OGEC,
 - Dimanche 29 Fête des Classes « 9 » (date à confirmer),
- Octobre :** - Vendredi 4 Assemblée Générale du Comité des Fêtes,
- Novembre :**
- Lundi 11 Commémoration de l'armistice de la Guerre 14-18,
 - Lundi 11 Repas du C.C.A.S,
 - Samedi 9 ou 16 Moules Frites de l'Union Sportive de l'Oust,
 - Dimanche 24 Concours de cartes du Comité des fêtes au Quill'Oust,
- Décembre :**
- Vendredi 6 Soirée au Profit du Téléthon organisée par le Comité des Fêtes,
 - Dimanche 15 Spectacle de Noël de l'Ecole à la Salle des Fêtes de Saint-Thélo.

Informations Pratiques :

Horaire de la Mairie : Attention changement à partir du 1^{er} Août

Au regard de la fréquentation, Le Conseil Municipal a décidé de modifier les horaires d'ouverture de la mairie afin de répondre au mieux aux demandes de la population. A partir du 1^{er} août, les horaires seront les suivants :

Lundi : Fermée

Mardi : 13 H 30 – 17 H

Mercredi : Fermée

Jeudi : 9 H 30 – 12 H 30 et de 13 H 30 – 17 H

Vendredi : 13 H 30 – 17 H 00

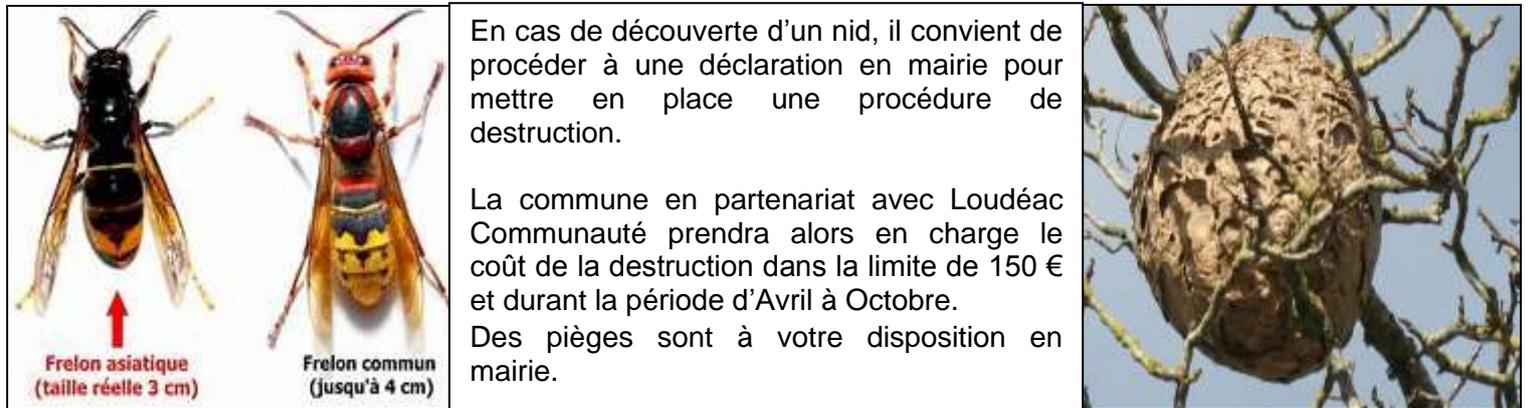
Gestion du cimetière communal :

Depuis trois ans, la commission cimetière travaille sur la régularisation des concessions.

Quelques concessions à ce jour n'étant pas régularisées, la mairie va contacter, via un courrier, un membre connu des familles concernées. Ce référent aura alors la charge d'informer le reste de la famille afin d'apporter une réponse auprès du secrétariat de mairie sur les suites à donner à la concession.

En fin d'année, la commission entamera les procédures nécessaires permettant les reprises de concessions non régularisées.

Frelon Asiatique : Rappel



En cas de découverte d'un nid, il convient de procéder à une déclaration en mairie pour mettre en place une procédure de destruction.

La commune en partenariat avec Loudéac Communauté prendra alors en charge le coût de la destruction dans la limite de 150 € et durant la période d'Avril à Octobre.

Des pièges sont à votre disposition en mairie.

Comment renouveler sa carte d'identité :

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, il n'est plus possible de renouveler sa carte d'identité, ni son passeport en mairie.

Si vous êtes concernés, vous devez prendre rendez-vous, soit à la Maison des Services au Public située à Loudéac (ancien tribunal) du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Ou auprès de la mairie de LA MOTTE, le Lundi de 13 h 45 à 17 h 15, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h.

Attention, avant votre rendez-vous, vous devez faire une pré-demande en ligne sur le site ANTS

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>, et imprimer le récapitulatif ainsi que le numéro qui vous est attribué.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez venir compléter le formulaire dans notre mairie.

Ecole Notre Dame Sainte-Anne :

A la rentrée 2019, ce seront 45 élèves qui fréquenteront nos écoles dont 25 à l'école primaire du Quillio.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, vous pouvez contacter la directrice ou les institutrices au 02.96.56.31.07.

Pour rappel, une garderie est mise en place par la commune du lundi au vendredi de 7H 30 à 8 H 30 et de 17H à 18 H30.

Le Bureau des parents d'élèves souhaite vous informer qu'à compter du mois de juillet, il ne sera plus possible de déposer les journaux et papiers sous le préau d'école ; et remercie toutes les personnes qui durant ses dernières années ont permis de valoriser le recyclage des papiers en moyen financier pour les enfants.

Visite du centre de Tri Générès du Syndicat Kerval Centre Armor :

A la demande d'habitants souhaitant découvrir le centre de tri Générès du syndicat départemental de traitement des déchets, le Comité des fêtes va organiser courant le 4^{ème} trimestre 2019, une visite du site.

Afin d'organiser au mieux, cette sortie, les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.